



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 69703

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé concernant le projet de réforme relatif à la formation de gynécologie médicale. Le bilan de ce projet laisse apparaître qu'un véritable diplôme spécifique en gynécologie médicale n'est pas rétabli. Il est indispensable de mettre en place deux diplômes spécifiques distincts et autonomes, l'un en gynécologie médicale, l'autre en obstétrique et gynécologie chirurgicale. Au-delà, l'accès direct à un gynécologue librement choisi doit être garanti dans les textes législatifs, réglementaires et conventionnés. Il lui demande quelles nouvelles mesures il a prises afin de répondre à l'attente de nombreux professionnels de la santé, qui craignent une dérive vers une médecine à deux vitesses.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69703

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6898